



Direction des ressources humaines
HR/ID

Membres du Comité Technique

Le 22 mars 2017

Procès-verbal Comité Technique du 7 mars 2017

Présent(e)s : Messieurs FORISSIER, REVELLIN, POISSON, ROZIER, POLO, LLORCA,

Mesdames BOCQUET, MARECHAL, NAVARRO,

Excusé(e)s : Monsieur MARION,

Mesdames AGUILERA, GOY,

Absent(e)s : BEAUTEMPS, CHETAILLE, BENRACHED, COLIN-DUCROS, DONDIN, PASTOR, DEFOLY, PINCHENORE, AILLOUD

La séance est ouverte à 14 h 08.

Après s'être assuré du quorum, monsieur le maire ouvre la séance.

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du Comité Technique du 11 janvier 2017
2. Information sur l'installation d'un système de vidéoprotection
3. Information sur le recrutement d'un auxiliaire canin au service de police municipale
4. Rapport sur la création d'emplois saisonniers pour la base nautique municipale
5. Rapport sur la création d'emplois occasionnels pour la base nautique municipale
6. Convention de formation délivrée par la cuisine centrale de la Ville de Meyzieu à destination des agents de la Ville de Décines-Charpieu
7. Questions et informations diverses

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DU 11 JANVIER 2017

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du précédent Comité technique.

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. INFORMATION SUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Monsieur le maire présente le projet d'installation d'un système de vidéoprotection, rendu nécessaire par le contexte actuel, dans différents lieux de l'hôtel de ville et du bâtiment des manifestations. Une demande d'autorisation de la préfecture et la déclaration auprès de la CNIL sont prévues avant la mise en service du système. Il précise que trois personnes seront habilitées pour l'exploitation des images.

Florence BOCQUET demande à quelle date sont prévus les travaux.

Didier POISSON répond qu'ils sont prévus pour le 1^{er} semestre 2017.

Monsieur le maire ajoute que l'hôtel de ville est un bâtiment très sensible compte tenu de sa structure. Il précise qu'il n'est pas « fan » des caméras, la preuve étant l'absence de caméra sur la commune, mais juge que cette installation sur l'hôtel de ville est utile.

Didier POISSON précise également qu'il s'agit de vidéoprotection et non de vidéosurveillance.

Josiane MARECHAL demande si les images sont gardées longtemps.

Didier POISSON répond qu'elles sont conservées environ trois mois et que seuls y ont accès le maire, le directeur général des services et le chef du service de police municipale. Les images seront consultées seulement si cela s'avère nécessaire en cas d'incident.

Monsieur le maire ajoute que s'il est nécessaire de transmettre ces images à la justice, elles le seront.

3. INFORMATION SUR LE RECRUTEMENT D'UN AUXILIAIRE CANIN AU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le maire informe les membres du comité du recrutement d'un brigadier chef principal de police municipale maître-chien qui a proposé de mettre à disposition de la ville son auxiliaire canin. Une convention va être signée entre la commune et cet agent afin d'organiser les modalités de la mise à disposition du chien concernant notamment les conditions d'utilisation de l'auxiliaire canin mais aussi la prise en charge des frais de suivi médical, d'alimentation et de formation.

Aurélien POLO demande si l'agent se charge du chien en dehors du temps de travail.

Monsieur le maire confirme qu'il s'agit du chien de l'agent que celui-ci met à disposition de la Ville pendant son temps de travail. Il précise que ce type de recrutement n'était pas prévu mais que l'opportunité ainsi que le caractère du chien l'ont favorisé.

Josiane MARECHAL demande si cela ne pose pas de problème dans le bureau du poste de police.

Monsieur le maire signale que le chien dispose d'un espace qui lui est réservé et qu'un véhicule est équipé d'une caisse.

4. RAPPORT SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE

Monsieur le maire rappelle la dissolution du SIVOM de Décines-Meyzieu par arrêté préfectoral et le recrutement des deux agents titulaires par la Ville de Meyzieu afin d'assurer le fonctionnement de la base nautique qui est désormais un service municipal.

Gérard REVELLIN présente le rapport et annonce, qu'en vue du début de l'activité saisonnière de

la base nautique, il est nécessaire de créer les emplois correspondant aux besoins de personnel saisonnier sur une période de 6 mois par an. Après étude des besoins, il a été convenu de procéder à la création de :

- 5 emplois d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet rémunérés sur le 7ème échelon du grade à pourvoir par des agents titulaires a minima d'un BPJEPS, d'un brevet d'État de voile ou d'un DEUST voile ;
- 1 emploi d'éducateur des APS à temps non complet de 0,1 équivalent temps plein , soit 3 h30 hebdomadaires, rémunéré sur le 7ème échelon du grade à pourvoir par un agent titulaire a minima d'un BPJEPS, d'un brevet d'État de voile ou d'un DEUST voile ;
- 12 emplois d'éducateurs des APS à temps complet rémunérés sur le 1er échelon du grade à pourvoir par des agents titulaires a minima d'un certificat de qualification professionnelle « assistant moniteur de voile ».

Hadrien ROZIER précise que les différences de rémunération entre les emplois se justifient par les diplômes requis et que le calcul des rémunérations s'est fait en tenant compte de l'intégration du régime indemnitaire que les saisonniers du SIVOM ne percevaient pas auparavant.

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

5. RAPPORT SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE

Gérard REVELLIN informe les membres du comité qu'en prévision des évolutions de l'activité saisonnière de la base nautique, la Ville se doit de parer aux imprévus en se laissant la possibilité de recruter des effectifs supplémentaires en fonction des besoins du service et, notamment d'encadrement et de sécurité. Il est donc proposé de créer :

- 4 emplois pour accroissement temporaire d'activité d'éducateur des APS à temps complet rémunérés sur le 7ème échelon du grade à pourvoir par des agents titulaires a minima d'un BPJEPS, d'un brevet d'État de voile ou d'un DEUST voile.

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

6. CONVENTION DE FORMATION DÉLIVRÉE PAR LA CUISINE CENTRALE DE LA VILLE DE MEYZIEU À DESTINATION DES AGENTS DE LA VILLE DE DÉCINES-CHARPIEU

Monsieur le maire informe les membres du comité que la ville de Décines a décidé de mettre en place une production en liaison froide au sein de son site de production. A cette occasion, la ville de Décines a sollicité Meyzieu pour présenter à ses agents les processus de production, conditionnement et livraison en liaison froide. Il note que la demande de Décines de faire former ses agents par ceux de la cuisine centrale est très valorisant pour notre personnel et la reconnaissance d'un service qui fonctionne bien.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Hadrien ROZIER informe les membres du comité de la poursuite du dialogue social sur l'annualisation du temps de travail des agents de la direction de l'éducation dont la prochaine étape est une réunion le 9 mars prochain avec les syndicats, la DGS, l'Éducation et la DRH. Il ajoute qu'une réunion de finalisation de l'état des lieux des demandes relatives à l'avenant au protocole d'accord syndical est fixée au 23 mars prochain. Il annonce enfin, pour le 8 mars, la réunion du comité de pilotage sur le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Aurélien POLO demande s'il y a eu un retour concernant le questionnaire sur les risques psycho-sociaux.

Hadrien ROZIER confirme qu'il a reçu le matin-même un document de près de deux-cents pages et que la synthèse doit lui parvenir dans l'après-midi. Il ajoute que celle-ci sera transmise aux membres du CHSCT avec la convocation portant sur la prochaine séance extraordinaire du 16 mars 2017.

Monsieur le maire se réjouit de voir que tous les dossiers avancent bien. Il demande s'il y a d'autres questions ou remarques. En l'absence, la séance est levée à 14 h 35.

Michel FORISSIER



Président

Didier POISSON



Secrétaire

Josiane MARECHAL



Secrétaire adjoint
représentant du personnel